



## Préavis municipal n° 17 / 2024

Relatif aux prestations du mandataire architecte paysagiste, dans le cadre du développement du projet d'aménagement du futur parc public, pour un montant de CHF 135'000.- TTC.

### Rapport de la Commission ad hoc

---

Madame La Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 07/2024 s'est réunie le 16 juillet 2024 de 19h30 à 21h15 et s'est constituée comme suit :

Président	Mme Fabienne Mottet	Vert.e.s
Rapporteur	Mme Mélanie Wunderli	PLR
Membres	M. Marc-Henri Pasche	PLR
	M. Julien Décombaz	PLR
	Mme Sara Munoz Portela	PS & alliés
	M. Jérémie Repond	UC (Gdi)
	M. Fabrice Borlat	ELU
	M. Giuseppe Singarella	Cofin

Présences
Le 16 juillet 2024 De 19h30 à 21h15
Présente
Présente
Absent non excusé
Présent
Présente
Présent
Présent
Observateur

### Préambule

La Municipalité est représentée par Monsieur Thierry George, Municipal.

Messieurs Alex Negro (Service Urbanisme et travaux Blonay-St-Légier) et Emmanuel Tonetti (bureau In Situ SA) sont également présents.

Mme Mottet ouvre la séance et émet le vœu qu'à l'avenir il serait opportun que les séances qui ont lieu en plein été, après clôture des séances du conseil communal, soient annoncées suffisamment à l'avance, afin de pouvoir s'organiser avant que la majorité des personnes soient en vacances. M. Georges propose de remonter cette remarque au secrétariat.

### Analyse :

M. George rappelle que le but de ce préavis est l'octroi d'un crédit d'étude et non pas le préavis pour le parc public. Ce crédit permettrait d'affiner cette étude et de monter les appels d'offres.



Les premiers travaux ont commencé en 2020 puis la Municipalité a décidé d'attendre la fusion afin d'entreprendre une démarche participative. Celle-ci a été faite avec les écoles et les habitantes et habitants de la nouvelle commune ainsi que le Home Salem.

Le parc était prévu dans le plan affectation Derrière l'Eglise (qui comprenait l'agrandissement du home Salem ainsi qu'un cheminement piétonnier). A ce moment le bureau In Situ SA avait déjà travaillé pour la partie arborisation et cheminement pour les pensionnaires du Home Salem et la municipalité a décidé de continuer de travailler avec ce même bureau. A noter que cette entreprise est spécialisée dans les travaux d'architecture paysagistes, elle a acquis au cours des années une solide expertise dans le domaine et son équipe est composée de spécialistes en connaissance des végétaux (<https://in-situ-sa.ch/bureau/histoire/>).

Actuellement la Municipalité est à bout touchant pour la levée de l'opposition principale.

Antécédemment, il y avait un parc à chèvres qui était très utilisé par les habitants et les pensionnaires du home Salem. Il avait été convenu que ce parc à chèvres serait réintégré après les travaux d'extension du home. Cette volonté est également ressortie en premier élément lors de la démarche participative.

Calendrier prévu : vote au mois d'août du crédit d'étude par le CC afin que les appels d'offres puissent être faits d'ici à la fin de l'année.

Au vu des mouvements de terre, les travaux seraient à faire au printemps. La topographie du terrain présente une pente à 8%. Ces contraintes ont mené à l'idée de créer un cheminement aménagé avec une boucle de circulation (et non pas rectiligne).

- Plantation d'essences indigènes avec une signalétique.
- Prairie fleurie partout sauf zone piquenique et aire de jeux qui serait engazonnée. Le côté nature a été demandé par la population. La maintenance sera assurée par les jardiniers de la commune.
- Cheminements en grave stabilisée naturelle ainsi qu'en copeaux.
- La pente ne sera pas travaillée avec des marches. Un rattachement a été fait avant la mise à l'enquête afin qu'un accès en chaises roulantes soit possible du home Salem jusqu'au parc.
- Peu d'éclairages, des bornes sont prévues qui éclairent à 1 m de haut.
- Petite place pour fitness urbain.
- Nombre conséquent de poubelles Robi dog prévus.
- 5 arceaux à vélos prévus à chaque entrée du parc.
- Partie piquenique : 3 grandes tables sont prévues avec la possibilité aux chaises roulantes de s'installer aux extrémités.
- Un point d'eau potable ainsi qu'un élément de jeu d'eau ludique (sable et eau) dans la zone de jeux.
- Pas de WC publics prévus car à disposition à côté de l'église.
- Verger avec fruits de variétés anciennes (pommes, poires) et rares ainsi que des arbres fruitiers atypiques (néfliers), tous comestibles.

Cheminement total d'environ 600 mètres.



Concernant le chapitre 5 « Prestations du mandataire architecte paysagiste », il est précisé que le présent préavis couvre les prestations attendues N°1 à N°6. Toutefois, si le préavis concernant le crédit de construction qui suivra le présent préavis est refusé, le projet s'arrêtera à la phase des appels d'offres et couvrira donc les prestations N°1 à N°3. Il faudra donc payer jusqu'à la fin de la phase d'appel d'offres (qui suit la phase de mise à l'enquête) y compris comparatif et réception des soumissions, ce qui représenterait un montant moins élevé que celui soumis dans le présent préavis. Le projet s'arrêterait en effet à ce stade.

Si le présent préavis relatif au crédit d'étude est accepté, la prochaine étape serait le préavis relatif au crédit de construction du parc.

Il a également été souligné que les subventions « Unisanté » et « Pro Juventute » d'un montant total de CHF 17'500.00 doivent être déduites du décompte de prestations, ce qui n'est pas le cas dans le présent préavis.

Les honoraires du bureau In Situ SA sont régis par les normes SIA.

#### **Questions :**

*Mme Mottet : il est notifié que les matériaux choisis ne sont pas encore définis. Il est noté que dans la « mesure du possible » seront utilisés des matériaux durables et respectueux de l'environnement. Est-il prévu que ces matériaux soient passés dans le filtre du programme Boussole 21 en collaboration avec Mme Krenger, cheffe de projets en durabilité de la Commune ?*

*N.B. : Boussole 21 est un outil qui permet de dresser les forces et les faiblesses d'un projet selon 20 critères de développement durable.*

M. Georges relève que Boussole 21 est surtout utile dans la phase d'étude de la réalisation d'un projet. Le présent projet a débuté en 2019 à St-Légier et l'outil Boussole 21 n'était pas encore déployé dans la commune. Dans tous les cas, Mme Krenger sera impliquée dans le choix des matériaux, dans la partie appel d'offres notamment. Il relève également que Mme Krenger a une vision sur tous les préavis actuels.

M. Tonetti relève que le choix des matériaux est quasiment figé, les contraintes pour garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite réduisent les options. Un gravier stabilisé naturel a été choisi (c'est la partie fine du gravier qui lors de la pose stabilise le cheminement), idem que celui posé derrière la Coop à St-Légier et lors de la réfection du collège de la Chiésaz. Il est difficile de faire quelque chose de plus durable que ce gravier gras.

*Mme Munoz Portela : Mobilité douce : vélos trottinettes ? Est-ce que le but est qu'ils puissent accéder à cette boucle ? Sera-t'elle assez large pour que tout le monde puisse y accéder ?*



M. Georges relève que la largeur maximale de 2 mètres est figée dans le plan d'affectation. Il ne sera pas possible de déroger à cela. Le but n'est pas que ce soit une piste cyclable principale. Cependant, l'accès sera interdit aux vélos électriques 45 km/h.

*Mme Munoz Portela : avons-nous une estimation de la durée des travaux ?*

Début au printemps 2025, le projet sera splitté en plusieurs phases avec le terrassement et le remblayage pour la pente, puis la création du cheminement et finalement les plantations qui se feront à l'automne 2025.

*Mme Munoz Portela : comment est-on arrivé au budget total de CHF 900'000.00 ?*

M. Tonetti relève que l'expérience acquise lors de projets déjà effectués permet d'évaluer un prix théorique idéal. Les prix des matériaux sont également connus à l'avance (bordures, prix m3 terrassement, bordures en acier, etc.). Contact a également été pris avec des fournisseurs d'aires de jeux. Pour ce projet, le ratio au m2 est très peu cher (environ CHF 120.- au m2 pour 11'000 m2 de terrain). Un projet plus urbain serait vite plus coûteux (matériaux, revêtement, etc.). En 2019 le projet avait été évalué à CHF 800'000.-.

#### **Conclusions :**

Ainsi, Madame La Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis 17-2024 ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 135'000.00 TTC ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser les éventuelles subventions de tiers.

Blonay, le 5 août 2024

Pour la Commission

La Présidente

Fabienne Mottet

La Rapporteur

Mélanie Wunderli